

CNPS

Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
Vous ne serez jamais seul



NSIF

National Social Insurance Fund
You will never live alone



issa



Direction des Affaires Générales/Service des Marchés

DECISION N° 1571/18/DG/CNPS DU 03 DEC 2018

Déclarant infructueux l'Appel d'Offres National Ouvert n° 17/AONO/CNPS/DG/CIPM/18
du 09 octobre 2018

Pour la mise aux normes des installations électriques des bâtiments abritant les CPS de Yagoua, Maroua,
Mundemba et Bertoua en trois (03) lots indépendants, en procédure d'urgence

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE

- VU le Traité instituant une Conférence Inter africaine de la Prévoyance Sociale du 21 septembre 1993, ratifié par décret n° 95/136 du 24 juillet 1995 ;
- VU le Décret n° 2018/354 du 07 juin 2018 portant réorganisation et fonctionnement de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU le Décret n° 99/235 du 04 octobre 1999 portant nomination du Directeur Général Adjoint de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU le Décret n° 2008/129 du 07 avril 2008 portant nomination du Directeur Général de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU la Résolution n° 045/18/PCA du 12 juillet 2018 fixant les modalités de passation des marchés à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU l'Arrêté n° 033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics ;
- VU l'Avis d'Appel d'Offres n° 17/AONO/CNPS/DG/CIPM/18 du 09 octobre 2018 pour la mise aux normes des installations électriques des bâtiments abritant les CPS de Yagoua, Maroua, Mundemba et Bertoua en trois (03) lots indépendants, en procédure d'urgence ;
- VU le Procès-Verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés en sa session du 15 novembre 2018.

DECIDE :

Article 1^{er}. - L'Appel d'Offres National Ouvert n° 17/AONO/CNPS/DG/CIPM/18 du 09 octobre 2018 pour la mise aux normes des installations électriques des bâtiments abritant les CPS de Yagoua, Maroua, Mundemba et Bertoua en trois (03) lots indépendants, en procédure d'urgence est déclaré infructueux.

Article 2. - La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Ampliations :

- PCA
- ARMP (pour publication)
- CIPM
- DFP
- DAG/SM
- Affichage



Noël Alain Olivier Mekulu
Mvondo Akame